

CULTURE GENERALE

DISSERTATION

Options scientifique, économique et technologique

ESSEC : Robert LEVY

EDHEC : Christian Jacques DUBOIS

Sujet : Qu'est-ce qu'un juste salaire ?

Commençons d'abord par un motif de satisfaction. Dans leur grande majorité, les copies satisfont aux critères formels élémentaires de la dissertation. L'orthographe est dans l'ensemble très correcte, et les élèves ont appris au cours de leurs deux années de préparation à agencer convenablement leur réflexion, ou du moins s'y essaient sans méprise fondamentale sur ce qui est exigé d'eux.

Mais si la forme est là, le contenu, souvent, pêche et tout n'est pas encore parfait, bien des défauts demeurent et il faut redire aux candidats qu'ils passent un concours (ils doivent exposer leurs qualités, se distinguer en évitant en particulier de voir en quelques lieux communs l'alpha et l'oméga de la pensée, affronter le sujet dans sa particularité) et que cette épreuve comporte des exigences, conséquences elles-mêmes de sa définition, que nous nous permettons de rappeler : "La dissertation de culture générale est un exercice, écrit dans une langue maîtrisée et choisie, au cours duquel, à propos d'un sujet faisant explicitement référence au thème de l'année, le candidat manifeste une aptitude tout d'abord à effectuer l'analyse et la problématisation du libellé proposé, ensuite à organiser et mener une discussion construite, sans préjugé, ouverte, conséquente et cultivée ; il y mobilise librement ce qu'il connaît des littératures française et étrangère, des différents arts (cinéma, peinture, photographie, théâtre...), de la tradition philosophique, des sciences exactes et des sciences de l'homme, des grandes religions et des principaux courants idéologiques contemporains ; il y démontre enfin en quoi cet enrichissement culturel permet de mieux comprendre le monde dans lequel il vit."

Que les candidats examinent avec soin cette définition et ils verront :

- tout d'abord qu'elle préside à l'élaboration et à l'élection du sujet qui leur est proposé : il se doit d'être ouvert, formulé simplement, lié mais non limité au thème de l'année (il faut réaffirmer la nécessité de mobiliser les acquis de la première année -enseignement de culture générale- pour le traiter effectivement ; le thème est l'occasion d'une réflexion conduisant à la confection d'une dissertation de culture générale), susceptible de prendre en compte la diversité des directions et des domaines qui font d'un terme (« la justice ») un programme et de conduire à des analyses portant sur la réalité sous tous ses aspects ;

- ensuite qu'elle organise le travail des correcteurs en ce qu'elle fixe les principes généraux de l'évaluation des copies : importance primordiale de la problématisation (il nous faut donc sanctionner toute copie dont l'introduction n'est qu'une formalité, qui évite ou dénature le sujet et se contente d'annoncer un programme là où on attend l'énoncé d'un problème) ; importance de l'aptitude à approfondir avec soin et minutie une perspective, pertinente évidemment (il nous faut donc sanctionner toute copie qui se contente d'évoquer allusivement un grand nombre de directions possibles de réflexion et au contraire valoriser toute copie qui pense longuement et précisément en compagnie et à l'aide d'une référence, quelle qu'elle soit) ; importance des exemples que, là encore, on doit choisir et exposer avec attention et scrupule (il nous faut donc sanctionner et les copies sans exemple et celles qui, pratiquant la livraison en vrac d'exemples à peine évoqués, la plupart du temps confondent d'une part références et exemples et d'autre part exemples littéraires, philosophiques et historiques) - On redira enfin que « *citation n'est pas raison* » ; cela est encore plus vrai pour les textes *dits* « littéraires » ; il faut garder en mémoire le point suivant : la valeur d'une citation n'est que la valeur du commentaire qui l'explique.

Rappelons un principe qu'on ne se lasse pas de ressasser : l'épreuve de culture générale en est une de réflexion. Il s'agit moins d'exposer des contenus emmagasinés que de saisir problématiquement un objet. Bien sûr, cela ne signifie pas que les doctrines, les œuvres et les auteurs ne doivent pas être sollicités – mais ils doivent être mis à contribution pour penser le réel. Il serait bien injuste de cantonner « la justice » dans une plate récitation de cours ! Le sujet proposé cette année se prêtait tout à fait à cet exercice réflexif de mise en perspective et de discussion qui demande à la fois la maîtrise des théories et une claire conscience des problèmes concrets. Las, la séparation entre les doctrines et les œuvres littéraires confinées dans un monde idéal et imaginaire (la « culture » !), d'une part, et le réel supposé immédiat, d'autre part, a souvent entravé les candidats. Cette difficulté principale à exercer une réflexion peut se monnayer au long de plusieurs remarques.

- 1) Un exemple emblématique montre tout particulièrement le défaut de compréhension du statut même de ce qu'on avance, et donc l'impossibilité de le mettre vraiment à contribution. Nous avons souvent rencontré les « ouvriers de la onzième heure », et nous nous en félicitons. Cette parabole évangélique donnait tout à fait à penser. A condition, justement, qu'on la comprenne comme une parabole, et qu'on la saisisse dans son caractère paradoxal, inversant et questionnant la logique du « monde », la logique « ordinaire » de la rétribution, qui n'est pas celle du royaume de Dieu. Or, la plupart du temps, ce n'est pas le cas, et la force de provocation du texte est ignorée : la parabole est rapportée comme une « anecdote », censée témoigner d'un cas flagrant d'injustice, quant elle n'est pas vue comme un paradigme forcément défailant pour d'éventuelles conventions collectives. Il s'agit là du plus bel exemple qu'on puisse trouver de la caricature de la « culture générale », où un texte enregistré est ramené à un contenu absurde et erratique, coupé de son contexte, de son genre et de son horizon, donc de son sens – et ne peut plus « servir » à rien.
- 2) Justement, la parabole pouvait montrer que, si les premiers seront les derniers, il fallait s'interroger sur le rang des uns et des autres, et ceci au fil de plusieurs « logiques » concurrentes. Les candidats s'y sont essayés, mais ont souvent eu du mal à penser le terme de salaire autrement que trivialement. Par trivialité, on n'entend pas le sens « économique » obvie du « salaire », qui devait être interrogé. Mais pour ce faire, encore fallait-il entendre d'abord le sens du mot dans son acception générale de rétribution, positive ou négative, récompense ou punition, répondant à un acte qui n'est pas forcément un travail, et questionner ce sens, ce qu'il entraînait quant à l'exigence de mesure, d'équivalence et de réciprocité quant à la justice. Peu l'ont fait, qui auraient pourtant pu par là rejoindre problématiquement le sens « économique » du mot de salaire, dont on pouvait alors se demander s'il était bien séparable tout à fait du sens « éthique », c'est-à-dire si l'« économie » pouvait se passer tout à fait d'une référence à la justice.

- 3) Certains candidats, à l'inverse, ont manifesté une crainte de rédiger une copie « trop économique », et ont alors, de leur propre aveu, choisi des dégagements « philosophiques ». Mais c'est alors pour cantonner le « philosophique » au point de vue d'une réflexion toute « générale », qui n'engage à rien et se contente de dévider des arguments dans un ciel utopique, ou de moraliser sans conséquences. Une théorie fautive en pratique est une théorie fautive tout simplement ! Et puis, Smith et Marx n'étaient seulement philosophes qu'à leurs moments perdus... La prudence disciplinaire ne doit pas servir de barrière : supposer une théorie pure et exacte des salaires ne va nullement de soi, on pouvait même être amené à discuter cette supposition. La culture générale doit être un art rigoureux des frontières. Il ne s'agissait donc pas d'un choix à faire entre économie et philosophie, mais d'une interrogation qui, par exemple, impliquait de questionner les fondements même de l'économie politique classique, qui tient aussi, historiquement, à l'émergence et à la généralisation du salariat. Trop de candidats tiennent l'homo oeconomicus pour une créature de tous les temps. Quelques bonnes copies, parfois au fait des travaux de K. Polanyi, interrogeant le don, ou même le bénévolat, ont su faire preuve cependant d'un élémentaire sens historique.
- 4) Discuter des fondements de la science économique demande qu'on les comprenne. Et qu'on comprenne d'abord ce qu'est le « salariat » ; à la grande surprise du jury, ce n'est souvent pas le cas. Le salaire est le terme d'un rapport, qu'il entretient avec le capital. Ce repérage simple est souvent inaperçu, et noyé sous des termes vagues : l'employeur, ou le « patron », et l'employé ». Et la plupart du temps, le « patron » est lui aussi un « salarié ». Etrange capitalisme d'où a disparu le capital, et où ce qui offre matière à discussion est tout au plus les salaires des « joueurs de foot ». Tout aussi floue est la discussion de la valeur. La valeur des marchandises est parfois ramenée (et la source est alors indiquée comme... Smith) à la pure et simple rareté, quant elle n'est pas apportée, tout simplement par ... l'argent. Et peu de candidats ont eu l'idée, pourtant élémentaire, d'interroger le partage salarial d'abord comme celui qui s'effectue entre la rémunération du travail et celle du capital. L'appréhension des problèmes du temps présent ne peut se ramener à reproduire dans sa langue le discours de l'actualité.
- 5) Sur de tels fondements, les auteurs sont souvent malmenés. On a souvent vu apparaître Aristote, Marx et Rawls. Autant de références qui s'imposaient – comme allaient aussi de soi « Le marchand de Venise », ou « Germinal ». Mais tout cela est souvent flottant. Il arrive trop souvent qu'Aristote soit vu comme un égalitariste radical (par quoi il s'oppose à Platon) : « le juste, c'est l'égal », soit comme un relativiste strict : « le juste, c'est le légal ». Marx est lui aussi un « égalitariste », mais utopique et borné (et les variations sur la phrase d'Enfantin dans la « Critique du programme de Gotha » ne sont pas comprises), vite assommé par une référence à l'expérience soviétique. Quant à Rawls, il apparaît souvent aux candidats comme sous un voile... De fait, les doctrines et les œuvres sont souvent trivialisées, vaguement reçues, parce qu'une première élucidation de quelques mots simples n'est pas faite : l'« égalité » ne saurait être autre chose que l'identité de fait, les différences ne peuvent se comprendre que hiérarchiquement, etc... Il est étonnant de constater à quel point la théorie rawlsienne de la justice est ramenée à une très vague opération presque magique, alors que l'examen du « deuxième principe de justice » offrait matière à bien des développements rigoureux, qui renvoyaient directement à des problèmes brûlants d'aujourd'hui.
- 6) On a vu souvent apparaître ce développement : le salaire juste serait d'abord un même salaire pour tous, mais pour des raisons d'efficacité économique, ça ne marche pas. Il faut donc rémunérer le travail effectué au mérite (motivé cependant... par l'efficace), qui entre pourtant en concurrence avec le besoin. Mais sur quoi fonder le mérite ? La chose n'allant pas de soi, on propose soit une composition hétéroclite de « critères », soit on conclut par le caractère tout « idéal » du juste salaire (la vocation de l'idéal étant pour la plupart des candidats de ne pas se

réaliser). Trois défauts, qui sont autant de manque d'approfondissement et d'esprit de suite, apparaissaient souvent dans cette presque copie-type. D'abord, la discussion de la justice du salaire apparaissait toujours comme la discussion de la valeur du salarié isolé, coupé de tous les autres, pris dans aucun système social. Ensuite, la question du mérite ne posait guère la question de son instance évaluatrice légitime, ou, dès lors que le « mérite » était compris comme éminemment discutable, les candidats concluaient immédiatement à l'aporie, sans soupçonner qu'on devait alors problématiser les formes de cette libre discussion, et se demander qui devait y participer, comment, etc... La problématique intrinsèque d'une notion ne la précipite pas automatiquement dans le non-sens. Enfin, la concurrence de logiques différentes à l'œuvre au sein du travail (subsistance, mais aussi reconnaissance ; marché, mais aussi solidarité, etc...) était souvent peu mise en relief. Autant de constats qui demandent aux candidats à venir un supplément de réflexion, revenant souvent à prendre à bras le corps les conflits, voire à séjourner dans les contradictions.

Et de fait, les meilleures copies (et il y en eut d'excellentes) furent celles qui alliaient l'aisance théorique avec un solide sens des problèmes : connaissances et exigence de sens doivent aller de pair.

Correcteurs : Alexandre ABENSOUR, Sophie AUDIDIÈRE, Bernard BARSOTTI, Thierry BAUDAT, Jean-Paul BERLIOZ, Frédéric BERLAND, Alexis BIENVENU, Jean-François BOSSY, Françoise BOULAY, Jean BOURGAULT, Maryvonne BRASME, Florence BRAUNSTEIN, Emmanuel CAQUET, François CHARRAS, Amar DEKLI, Martine DELRUE, Marcel DTICHE, Christian DUBOIS, Pascal DUMONT, Bernard FISCHER, Martine GASPAROV, Didier GUIMBAIL, Gilbert GUISLAIN, Michel ISLER, Julien JIMENEZ, Denis KERMEN, Frédéric LAUPIES, Robert LÉVY, Michel LIEVRE, Florent LILLO, Isabelle MILKOFF, Luce MONDOR, Franck NOULIN, Jean-François PEPIN, Gilles PEREZ, Agnès PIGLER, Frédéric POSTEL, Antoine ROULLÉ, Dominique SAATDJIAN, Jacques SCHNÄBELE, Alexandre TOMADAKIS.